



Résolution # 213-11-2024

Entériner factures dues et à payer

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures suivantes : Telus (appareils IP) 2271.15\$, H2Lab 1619.36\$, Tétra Tech 7 956.27\$, Entreprise location camion septembre : +2 706.51\$, Tremblay Bois, service première ligne 732.97\$ et Garage Florent Roy, remorquage véh. D'urgence : 8 784.09\$ pour un total de : 32 854.44\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 214-11-2024

Offre emploi directeur général

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est vacant suite à la démission de monsieur Coulombe datée du 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'ouvrir le poste, poste obligatoire au sein d'une municipalité;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

D'autoriser madame Francoeur, dg par intérim à publier l'offre d'emploi tel que discuté au conseil municipal, mais que les évaluations des CV reçus soient effectuées par une firme spécialisée en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 215-11-2024

Allocation pompiers/Premiers Répondants

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement des allocations des pompiers et des premiers répondants selon la liste préparée par le chef pompier et présentée au conseil municipal pour vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 216-11-2024

Heures/maladie employé # 2-3

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise un remboursement pour les 6 heures travaillées du 4 novembre, étant donné que les congés maladie sont non monnayables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 217-11-2024

Soumission Aré Feu

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL  
EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Aréo Feu  
présenté par monsieur Samuel Gagné, chef pompier pour  
l'achat de deux manteaux et deux pantalons pour un  
montant de 6 512.18\$. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7 a été annulé

8- Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la  
présente séance est levée à 20h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article  
142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

